



## MAIRIE DE CHEMAUDIN ET VAUX COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 6 Avril 2021

*Le conseil municipal s'est réuni le mardi 6 Avril 2021 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin et Vaux sous la présidence de Monsieur le Maire.*

**Présents** : Gilbert GAVIGNET, François DODANE, Emmanuel MAÎTRE, Florence SOUEGES, Katia CHEVREY, Philippe FAGOT, Valérie FERREUX, Bastien FRANCESCHINI, Claude GALLIOT, Gêrôme GALLIOT, René GIRARD, Lydie KOLMAYER, Marie LATROY, Ludovic LEBAIL, Audrey MAJCICA, Serge MINORET, Julien MONTHIOUX, Marie PONCET, Jocelyne POURTEAU, Henri VERNEREY

**Absents excusés** : Séverine ONILLON donne pouvoir à Valérie FERREUX, Emilie ROUSSELOT, Marie-Pascale BRIENTINI

**Secrétaire de séance** : Serge MINORET

### Ordre du jour

Approbation du Compte-rendu du 9 mars 2021

1. Vote des Budgets Primitifs 2021 (Commerces, Bois, Petite Enfance, Séniors et Budget Principal) de la Commune,
2. Vote du taux des taxes foncières,
3. Proposition d'acquisition maison Monnot au 1 Grande Rue,
4. Devis honoraires expertise,
5. Nouvelles acquisitions parcelles de terrain au lieu-dit Rougemont
6. Travaux sylvicoles 2021,
7. Jardins partagés (demandes de subvention et financement),
8. MAM,
9. Giratoire RD 11 / RD 216,
10. Questions diverses

---

### **1. Approbation du compte-rendu du 9 Mars 2021 :**

Le compte-rendu du 9 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

### **2. Vote des Budgets Primitifs annexes et du Budget Principal (délibérations) :**

Le maire a souhaité que les élus de la commission finances présentent les budgets annexes.

#### ➤ **Budget Commerces**

Gérome GALLIOT présente le Budget Primitif 2021 Commerces de la manière suivante :

Ce budget reprend les résultats de clôture de l'année 2020

Fonctionnement + 51 258,53€

Investissement - 17 730,08€

Pour 2021, un diagnostic énergétique du bâtiment aura lieu et suivant le résultat, des travaux d'amélioration de l'isolation pourraient démarrer en 2022.

Budget équilibré sans subvention du budget principal

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	74 432,44 €	74 432,44 €
INVESTISSEMENT	80 964,53 €	80 964,53 €

**Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération, le conseil municipal décide d'approuver le budget primitif 2021 Commerces.**

**Vote :**

**Ayant voté pour..... 21**

**Ayant voté contre..... 0**

**S'étant abstenu..... 0**

➤ **Budget Bois :**

François DODANE Présente le Budget Primitif 2021 Bois de la manière suivante :

Ce budget reprend les résultats de clôture de l'année 2020

Fonctionnement +126 058,40€

Investissement - 17 728,59€

Il est d'usage que ce budget annexe bois reverse au budget principal une partie de son excédent. Le résultat de 126 058,40€ est un résultat cumulé sur trois années, car il n'y a pas eu reversement au budget principal. Des travaux de voiries forestières ont été réalisés en 2020 pour 80 000€HT. Pour 2021, le Budget Primitif Bois prévoit un reversement au Budget Principal de 50 000€.

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	138 329,81 €	138 329,81 €
INVESTISSEMENT	52 728,59 €	52 728,59 €

**Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération, le conseil municipal décide d'approuver le budget primitif 2021 Bois.**

**Vote :**

**Ayant voté pour..... 21**

**Ayant voté contre..... 0**

**S'étant abstenu..... 0**

➤ **Budget Petite Enfance :**

Marie LATROY Présente le Budget Primitif 2021 Petite Enfance de la manière suivante :

*Ce budget reprend les résultats de clôture de l'année 2020*

*Fonctionnement +23 856,03€*

*Investissement - 14 068,05€*

*RAR Dép. 19 185€*

*Les travaux de rénovation de l'ancienne mairie, qui commenceront en mai prévoient la création d'une deuxième micro-crèche.*

*La section investissement prend en compte ces travaux pour un montant de 546 000€ TTC financés par 295 000€ de subventions, un prêt long terme de 150 000€, un prêt court terme TVA DE 90 000€ et la différence par subvention d'équilibre du budget principal.*

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	146 313,00 €	146 313,00 €
INVESTISSEMENT	602 784,10 €	602 784,10 €

**Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération, le conseil municipal décide d'approuver le budget primitif 2021 Petite Enfance**

**Vote :**

**Ayant voté pour..... 21**

**Ayant voté contre..... 0**

**S'étant abstenu..... 0**

➤ **Budget Séniors :**

Marie LATROY présente le Budget Primitif 2021 Séniors de la manière suivante :

*Ce budget reprend les résultats de clôture de l'année 2020*

*Fonctionnement + 34 334,61€*

*Investissement - 32 855,79€*

*RAR Dep. 35 000€*

*Ce budget arrive au terme de sa phase d'investissement.*

*Un chantier compliqué, une entreprise d'électricité qui a été virée, un planning de travaux qui n'a pas été tenu, et au final 150 000€ d'avenants et réactualisation de marché.*

*Ces travaux qui ont fait l'objet d'un agrément PLS (Prêt Locatif Social) faisant bénéficier à la commune d'un taux de TVA à 5,5% au lieu de 20% entraîne une régularisation de cette TVA par une LSM (Livraison à soi-même). Il est alors nécessaire de créditer ce besoin de financement TVA + avenants par une subvention d'équilibre de 130 000€ du budget principal.*

Après cette phase sombre, le budget Seniors devrait trouver sa vitesse de croisière.

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	197 320,00 €	197 320,00 €
INVESTISSEMENT	202 054,61 €	202 054,61 €

**Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération, le conseil municipal décide d'approuver le budget primitif 2021 Séniors.**

**Vote :**

**Ayant voté pour..... 21**

**Ayant voté contre..... 0**

**S'étant abstenu..... 0**

➤ **Budget Commune :**

*Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2021 Commune de la manière suivante :*

*Ce budget reprend les résultats de clôture de l'année 2020*

*Fonctionnement + 564 137,26€*

*Investissement – 774 989,49€*

*RAR Dép. 536 658€*

*Concernant la section de Fonctionnement, ce budget prend en compte les subventions d'équilibre des budgets annexes (CCAS 20000€, SENIORS 130000€) qui entraînent une augmentation des dépenses par rapport à N-1.*

*Les recettes de fonctionnement sont revues à la baisse. Les conséquences économiques de la Covid-19 entraînent une chute des recettes de la carrière et des loyers de location de la salle communale. Le volet économique de la zone d'activités de l'échange et les dotations de fonctionnement sont figés.*

*Néanmoins, le budget de fonctionnement est équilibré sans augmentation du taux des taxes foncières.*

*La section investissement profite des bons résultats de clôture 2020, 700 000€ d'opérations d'équipement sont budgétisés auxquels s'ajoutent 536 658€ de reste à réaliser.*

*Suite aux transferts de compétences au Grand Besançon, l'ACI (Attribution de Compensation d'Investissement) s'élève au BP 2021 à 135 000€ et le fonds de concours pour la requalification de la rue de la mare à 70000€.*

*La rénovation de l'ancienne mairie prévoit la création de 2 logements pour 150 000€ et une salle associative pour 200 000€.*

*Les différentes opérations d'équipements, l'ACI, le fonds de concours, les travaux dans l'ancienne mairie sont financés par les excédents 2020 et l'excédent prévisionnel 2021, sans recours à l'emprunt et sans avoir budgétisé les subventions afférentes.*

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	1 726 600,00 €	1 726 600,00 €

INVESTISSEMENT	1 916 177,58 €	1 916 177,58 €
----------------	----------------	----------------

**Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération, le conseil municipal décide d'approuver le budget primitif 2021 Commune.**

**Vote :**

**Ayant voté pour..... 21**

**Ayant voté contre..... 0**

**S'étant abstenu..... 0**

### **3. Vote du taux des taxes foncières :**

Monsieur le Maire présente les conséquences de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation sur la fiscalité locale. La taxe d'habitation étant supprimée progressivement (uniquement sur les résidences principales), la perte de recette pour les Communes sera compensée par le transfert à leur profit de la part départementale du foncier bâti. Le taux du foncier bâti sera donc celui voté par la Commune, augmenté de la part départementale de 18,08 %.

Le taux de la taxe sur le Foncier Bâti pour la commune est 15,97 %

Le taux de la taxe sur le Foncier Bâti du Département est de 18,08 %

Le nouveau taux rebasé est égal à la somme des taux Commune et Département, c'est-à-dire 34,05 %.

Le produit du Foncier Bâti du département étant supérieur au produit de la Taxe d'Habitation de la Commune, la Commune est en surcompensation.

Il est dès lors nécessaire de déterminer un coefficient correcteur. Avant application du coefficient correcteur, la Commune percevait 221 311€ de recette fiscale en plus.

Pour percevoir une compensation égale à notre produit de Taxe d'Habitation, il faut appliquer un coefficient correcteur de 0,766888 sur le taux rebasé.

Base prévisionnelle TFPB 2021	Bases exonérées sur locaux industriels 2021	Taux communal 2020	Taux départemental 2020	Coefficient correcteur	Montant à déduire
2 717 000 €	+ 210 487 €	x (15,97 %	+ 18,08 %)	x (0,766888 - 1)	= - 232 369 €

Le produit attendu sur le Foncier Non Bâti en 2021 est de 43 739 x 24,26% = 10 553€

Le produit attendu sur le Foncier Bâti en 2021 est de 2 717 000 x 34,05% = 925 139€

Les ressources fiscales indépendantes des taux sont :

- Taxe Habitation secondaire 4 938€
- Allocations compensatrices Foncier Bâti 73 462€

Le produit fiscal attendu pour 2021 après application du coefficient correcteur est de :  
(925 139 € + 10 553 € + 4 938 € + 73 462 €) - 232 369 € = 781 723€

Les explications entendues et sur proposition du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas changer les taux :

- **Taxe sur le foncier bâti :** **34,05 %**
- **Taxe sur le foncier non bâti :** **24,26 %**

**Vote :**

**Ayant voté pour..... 21**

**Ayant voté contre..... 0**

**S'étant abstenu..... 0**

#### **4. Proposition d'acquisition maison Monnot au 1 Grande Rue :**

Monsieur le Maire fait le point sur l'état d'avancement du dossier pour l'acquisition de la maison MONNOT (face à l'ancienne Mairie) en rappelant que le projet consisterait à acquérir et démolir cette maison afin de créer un parking.

Pour ce faire, la Commune a fait une offre au notaire chargé de la transaction à hauteur de 50 000 € (hors frais de notaire) pour l'acquisition de la maison et de 2 000 € pour un terrain non attenant de 176 m<sup>2</sup> (parcelle cadastrée AA 19, chemin du puits). Le notaire attend la délibération du conseil concernant cet accord amiable.

Il est précisé que la mise en vente du bien est de 80 000 € et que cette maison est mitoyenne.

Le Conseil adopte la proposition d'acquisition de la maison MONNOT au prix de 50 000 € (hors frais de notaire) et 2 000 € pour le terrain et précise également qu'en cas d'échec de l'accord amiable, la Commune se réserve la possibilité d'exercer son droit de préemption.

**Vote :**

**Ayant voté pour..... 21**

**Ayant voté contre..... 0**

**S'étant abstenu..... 0**

#### **5. Devis honoraires d'expertise :**

Monsieur le Maire rappelle que la maison MONNOT étant mitoyenne, il convient de savoir de ce que coûterait une démolition avec consolidation du mur mitoyen en pignon.

Pour ce faire, il a été demandé à la société PRO EXPERT de Saint-Vit d'établir un devis d'assistance technique pour la démolition de la maison Monnot. Le montant des prestations s'élèverait à 1 200 € TTC.

Les explications de M. le Maire entendues, le Conseil valide la proposition du bureau d'étude PRO EXPERT et autorise M. le Maire à signer le devis.

**Vote :**

**Ayant voté pour..... 21**

**Ayant voté contre..... 0**

**S'étant abstenu..... 0**

## **6. Nouvelles acquisitions parcelles de terrain au lieu-dit Rougemont :**

Dans le cadre du Projet de résidence autonome et de maison médicale au lieu-dit Rougemont, une proposition avait été validée auprès de Madame Mouquin pour l'acquisition de son terrain de 1 190 m<sup>2</sup> à 10 € le m<sup>2</sup>. (Parcelles C 418 / C 419 / C420)

M. le Maire précise que deux autres propriétaires seraient prêts à céder du terrain à 11 € le m<sup>2</sup>.

- Madame Margeon pour 1 614 m<sup>2</sup> (Parcelles C 408 / C 397 / C 879)
- Monsieur Truc pour 2 024 m<sup>2</sup> (Parcelles C 404 / C 399 / C 398)

Afin de respecter une certaine cohérence de traitement entre les différents propriétaires, M. le Maire propose au Conseil d'harmoniser le prix du m<sup>2</sup> acheté en le ramenant à 11 € du m<sup>2</sup> pour les 3 personnes indiquées ci-dessus, mais également pour les acquisitions futures.

### **D'autres terrains un peu plus éloignés pourraient être acquis :**

- 360 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Arnoux (Parcelle C 406)
- 1 396 m<sup>2</sup> appartenant à Madame Haaby (Parcelles C 405)

Les explications de M. le Maire entendues, le Conseil, à l'unanimité, valide la proposition d'acquisition des parcelles de Mme Margeon et M. Truc au prix de 11 € le m<sup>2</sup> et fera une proposition à Mme Mouquin pour son terrain à 11 € du m<sup>2</sup> au lieu de 10 €.

Il est établi la somme maximale de 11 € par m<sup>2</sup> pour tout achat ultérieur de terrain concernant le projet.

Monsieur le Maire pense faire appel à l'Aide aux Communes de Grand Besançon Métropole pour avancer sur ce projet de création d'une résidence autonome et d'une maison médicale.

Pour information aux élus, une réunion aura lieu mardi 13 avril 2021 à 18h30 avec les personnels de santé intéressés.

**Vote :**

**Ayant voté pour..... 21**

**Ayant voté contre..... 0**

**S'étant abstenu..... 0**

## **7. Travaux sylvicoles 2021 :**

Deux devis ont été établis par l'ONF pour des travaux sylvicoles sur les deux secteurs boisés de la commune. M. le Maire laisse le soin à M. VERNEREY Henri, Conseiller municipal d'exposer le montant des travaux sylvicoles et patrimoniaux pour l'année 2021.

- Devis pour Vaux (parcelle 5R) pour un montant de **1 818,50 € HT**, soit **2 000,35 € TTC**
- Devis pour Chemaudin (parcelles 13 et 9) pour un montant de **7 300,70 € HT**, soit **8 030,77 € TTC**

**Les deux propositions de l'ONF sont acceptées à l'unanimité.**

**Vote :**

**Ayant voté pour..... 21**

**Ayant voté contre..... 0**

**S'étant abstenu..... 0**

## **8. Jardins partagés (demande de subventions et financement) :**

M. le Maire remercie Mme Séverine ONILLON - absente ce jour – pour le travail qu'elle a réalisé sur le projet de jardins partagés à la Croisée des Laves.

Le bureau d'études BEJ a réalisé un chiffrage pour l'aménagement de ces jardins :

- Aménagement d'un sentier
- 10 jardins familiaux
- 1 Jardin partagé Séniors
- 1 jardin partagé pour un collectif

Cet aménagement prévoit principalement l'amenée d'eau, des plateformes pour abri de jardin et du mobilier extérieur.

Le budget s'établirait globalement à **113 730,80€ TTC** comprenant les travaux, l'accompagnement et les formations.

Un dossier de subvention a été transmis, le projet serait éligible à :

- 40 000 € de subvention au titre du plan de relance (Etat)
- 10 000 € de subvention CAF

Resterait à charge de la commune **63 730,80 €** sur 2 ans.



**La proposition de la création de jardins partagés est adoptée à l'unanimité. Le Conseil donne son accord sur le plan de financement proposé et autorise M. le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention.**

Afin que les parcelles ne restent pas inexploitées toute l'année, la mairie a acquis des pommes de terre qu'il conviendra de replanter en temps voulu.

**Vote :**

**Ayant voté pour..... 21**

**Ayant voté contre..... 0**

**S'étant abstenu..... 0**

## **9. Maison d'Assistants Maternelles (MAM) Subvention aux Associations :**

Compte-tenu de l'arrêt de la MAM de Vaux au 31 mars, deux options s'offrent à la Commune :

- Projet de création de logement locatif
- Projet de trois personnes pour reprendre ensemble l'activité MAM, deux salariées de la micro-crèche de Pouilley-Les-Vignes et une salariée de la micro-crèche d'École-Valentin.

Leur projet semble solide, elles sont en attente d'agrément par la PMI qui fera suite à des heures de formation obligatoire. Leur activité démarrerait début septembre mais elles proposent de louer le local à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Le conseil municipal estime que ce projet de continuité d'activité MAM est le plus opportun.

**La proposition de maintien de l'activité MAM est adoptée à l'unanimité.**

**Vote :**

**Ayant voté pour..... 21**

**Ayant voté contre..... 0**

**S'étant abstenu..... 0**

## **10. Giratoire RD 11 / RD 216 :**

La Commune a été sollicitée par Monsieur SAUGE-MERLE, Colonel Commissaire Divisionnaire à la retraite pour proposer de baptiser le giratoire situé sur les RD 11 et RD 216 (en bas du cimetière quartier de Chemaudin) du nom d'Arnaud BELLETRAME.

Après débat au sein du Conseil municipal, à la question : Est-ce que le Conseil municipal décide de baptiser le giratoire RD11/RD216 du nom « Arnaud BELLETRAME », le Conseil, à la majorité absolue, émet un avis défavorable.

**Vote pour baptiser le giratoire « Arnaud BELLETRAME » :**

**Ayant voté pour ..... 3**

**Ayant voté contre ..... 18**

**S'étant abstenu ..... 0**

## **11. Questions diverses**

- Le rachat de places de parking rue du château d'eau est en cours par un particulier qui rénove un logement pour faire de la location. La Commune ne fera pas valoir son droit de préemption.
- M. Gaiffe s'étant plaint à la Mairie qu'un câble de la fibre Orange surplombait son terrain sans son autorisation, il a été mis en relation avec M. CLADE, chargé d'affaires de l'opérateur.
- Un courrier de mise en demeure sera envoyé à M. STEHLY pour lui rappeler de respecter le règlement de PLU et le code de l'environnement en procédant au nettoyage de son terrain. Il est rappelé que son activité professionnelle n'est pas en cause.
- Dans le cadre des élections départementales à venir, Guillaume BAILLY et Myriam LEMERCIER, candidats à la 1<sup>ère</sup> circonscription souhaitent rencontrer les élus en Mairie le 19 avril à 18 h 30.
- A ce titre, M. le Maire invite tous les élus du conseil à réserver leurs week-ends du 20 et du 27 juin afin d'assurer la tenue des bureaux de vote des élections régionales et départementales.
- Une course cycliste traversera la commune le 16 avril rue de la Nouvelle et rue du Stade. Un flyer sera distribué aux riverains afin que la chaussée soit dégagée (stationnement...) entre 12 et 15 H

La séance est levée à 23h56

## **ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE**

**Délibération 2021-032 : Budget Primitif 2021 du budget COMMERCES**

**Délibération 2021-033 : Budget Primitif 2021 du budget BOIS**

**Délibération 2021-034 : Budget Primitif 2021 du budget SENIORS**

**Délibération 2021-035 : Budget Primitif 2021 du budget PETITE ENFANCE**

**Délibération 2021-036 : Budget Primitif 2021 du budget COMMUNE**

**Délibération 2021-037 : Vote du taux des taxes foncières**

**Délibération 2021-038 : Proposition acquisition maison Monnot au 1 Grande Rue**

**Délibération 2021-039 : Devis honoraires d'expertise**

**Délibération 2021-040 : Nouvelles acquisition de parcelles de terrain au lieu-dit Rougemont**

**Délibération 2021-041 : Travaux sylvicoles 2021**

**Délibération 2021-042 : Jardins partagés (demande de subvention et financement)**

**Délibération 2021-043 : Maison d'Assistantes Maternelles**

**Délibération 2021-044 : Giratoire RD 11 / RD 216**